



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2026/36

Conseillers en exercice :

15

Quorum : 08

Conseillers présents : 11

Conseillers ayant pris part
au vote : 11

Date de convocation :

01/07/2026

Procès-verbal de la séance du Conseil municipal, dûment convoqué, réuni le Mardi 07 juillet 2026, dans la salle du Conseil municipal à 18h30 sous la présidence de Yves TYMEN, Maire de la commune.

Tous les membres étaient présents à l'exception de Marie-Louise PETITBON, excusée ; Emmanuelle LE STUM, excusée ; Agnès MARTIN, excusée et Cyrille LAGRANGE, excusée.

Absent :

Secrétaire de séance : Aude BOURHIS

Objet – Commission Intercommunale d'Accessibilité

Présentation : Yves TYMEN

VU *la loi du 11 février 2015 pour l'Egalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées,*

La création d'une Commission Intercommunale d'Accessibilité (CIA) est obligatoire pour les établissements de coopération intercommunale de plus de 5 000 habitants compétents en matière de transport et d'aménagement de l'espace.

Prévue par la loi, la CIA est l'organe de réflexion et de suivi qui permet de coordonner les actions en faveur de l'accessibilité sur l'ensemble des communes de la Communauté. Elle se réunit en principe 2 fois/an.

Son rôle est de :

- constater l'état de l'accessibilité du cadre bâti, de la voirie, des espaces publics et des transports,
- établir un rapport annuel présenté en Conseil communautaire,
- animer le dialogue entre les élus, les usagers et les associations de personnes handicapées ou à mobilité réduite.

CONSIDERANT *la nécessité de nommer un référent(e) accessibilité au sein de la commune afin de suivre l'évolution de la mise en conformité avec l'Agenda d'accessibilité programmée (ADAP) ;*

VU *les candidatures suivantes : Emmanuelle LE STUM, titulaire, Marie-Louise PETITBON, suppléante ;*

Après avoir entendu la proposition de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

Par 11 pour – 0 abstention – 0 contre

- **DESIGNE** *Emmanuelle LE STUM*, référente accessibilité titulaire et *Marie-Louise PETITBON*, suppléante.

our extrait certifié conforme

Le Juch, le 20 juillet 2026



Le secrétaire de séance

Le Maire, Yves TYMEN